

Résolution sur la situation en Syrie

2014/2531(RSP) - 06/02/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la Syrie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et EFD.

Le Parlement condamne fermement **les nombreuses atteintes aux droits de l'homme et au droit humanitaire international dont le régime de Bachar al-Assad s'est rendu coupable** ainsi que celles commises **par les groupes armés opposés au régime**. Il souscrit en particulier à l'appel lancé par l'Union à tous les combattants étrangers présents en Syrie, y compris au Hezbollah, par lequel elle leur demande de se **retirer immédiatement** et de mettre un terme à tout financement ou soutien extérieur. Les députés expriment leur préoccupation quant à **la participation de plus en plus active de groupes extrémistes islamistes et de combattants étrangers en Syrie** ainsi que les divisions internes importantes qui subsistent au sein de l'opposition et sa fragmentation. Ils encouragent dès lors la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes à former un front d'opposition plus uni, inclusif et organisé, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Le Parlement appuie pleinement à **la tenue de la conférence de Genève II sur la Syrie** et souligne que la poursuite du processus revêt une importance cruciale. Les députés sont convaincus qu'une solution durable à la crise actuelle en Syrie ne pourra être trouvée que dans le cadre d'un processus politique mené par la Syrie et ouvert à toutes les parties, avec le concours de la communauté internationale.

Ils demandent à nouveau au président Assad d'abandonner le pouvoir.

Ils relèvent l'importance fondamentale **des mesures susceptibles de rétablir la confiance** dans ce contexte et appellent délégations participant aux négociations à se mettre d'accord sur des cessez-le-feu à l'échelle locale et à convenir de la levée du siège de certaines zones urbaines, y compris à Homs, de la libération ou de l'échange de prisonniers, de l'amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire vers les civils qui en ont besoin, à titre de tremplin en vue de négociations plus substantielles sur la base du communiqué de Genève.

Le Parlement se réjouit des 2,4 milliards de dollars en promesses de dons recueillies au Koweït, et des engagements pris par l'Union et ses États membres, l'Union étant le plus grand donateur en matière d'aides financières et de promesses futures. Il relève cependant que **des efforts considérables sont encore nécessaires** afin de répondre aux besoins humanitaires en Syrie et invite donc les acteurs internationaux à multiplier les contributions financières. Il insiste sur le fait que soulager les souffrances de millions de Syriens ayant besoin de biens et de services de première nécessité en Syrie doit figurer **au cœur des priorités de l'Union européenne et de la communauté internationale dans son ensemble**. Les députés soulignent que la crise syrienne exige **une approche commune et cohérente de la part de l'Union et de ses États membres**, notamment en matière de fourniture d'aide humanitaire, et continue de soutenir la vice-présidente/haute représentante, Catherine Ashton, ainsi que la commissaire Kristalina Georgieva dans les efforts qu'elles fournissent en vue d'assurer une meilleure coordination dans ce domaine.

Le Parlement appelle la Russie et la Chine, en leur qualité de membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, à assumer leurs responsabilités et faciliter l'adoption d'une résolution humanitaire. Il prie de nouveau l'Union et ses États membres d'accomplir leur devoir humanitaire et **d'accroître l'aide qu'ils apportent aux réfugiés syriens**, ainsi que de coordonner plus efficacement leurs efforts dans ce domaine.

Il condamne la mise en échec constante des tentatives visant à fournir une aide humanitaire, et demande à toutes les parties concernées, en particulier au régime Assad, de faciliter la fourniture d'aide humanitaire par tous les moyens possibles, y compris aux frontières et aux abords des lignes de conflit. Il souligne que le fait d'affamer volontairement des civils et les attaques contre des établissements de santé sont interdits par le droit international et sont considérés comme des crimes de guerre.

Le Parlement **rend hommage aux communautés d'accueil et aux pays voisins de la Syrie** mais réaffirme sa vive préoccupation quant aux conséquences humanitaires, sociales, économiques, politiques et sécuritaires de la crise syrienne sur l'ensemble de la région, en particulier au Liban et en Jordanie. Il demande à nouveau que l'Union organise une conférence humanitaire sur la crise des réfugiés syriens en accordant la priorité à des mesures destinées aux pays de la région qui accueillent les réfugiés afin de soutenir les efforts qu'ils fournissent pour absorber le flux toujours plus abondant de réfugiés et pour maintenir leur politique d'ouverture des frontières.

Le Parlement demande également :

- la mise en place de refuges sûrs le long de **la frontière turco-syrienne**, et éventuellement à l'intérieur de la Syrie, ainsi que la création de corridors humanitaires par la communauté internationale ;
- la libération immédiate, **inconditionnelle et sûre de tous les prisonniers politiques**, du personnel médical, des travailleurs humanitaires, des journalistes, des personnalités religieuses et des militants des droits de l'homme, notamment de la lauréate du prix Sakharov 2011, Razan Zeitouneh, et invite l'Union à prendre des mesures coordonnées pour assurer sa libération ;
- le renforcement des acteurs de **la société civile** en Syrie, ainsi que celle d'une participation active et significative des femmes, des jeunes et des représentants de la société civile au processus de Genève II et à la reconstruction du pays ;
- la protection des groupes particulièrement vulnérables au sein de la société syrienne, notamment **les minorités ethniques et religieuses**, y compris chrétiennes ;
- une attention toute particulière apportée à la situation des **réfugiés palestiniens en Syrie** et, plus particulièrement, à la situation humanitaire alarmante dans le camp de réfugiés de Yarmouk ;
- le suivi des événements syriens par la Cour pénale internationale en vue d'une enquête officielle et l'appel de la viceprésidente/haute représentante à prendre des mesures à cet égard.

Enfin, le Parlement demande que soit pleinement mise en œuvre la décision du conseil exécutif de l'Organisation pour **l'interdiction des armes chimiques** du 27 septembre 2013. Il s'inquiète des rapports qui, depuis la fin du mois de janvier 2014, indiquent que seuls 5% des stocks d'armes chimiques syriennes ont été retirés du pays en vue de leur destruction, et invite instamment les autorités syriennes à respecter le calendrier établi par la résolution 2118(2013) du Conseil de sécurité des Nations unies à cet effet.